

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
10 septembre 2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 29

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-059	<b>Enedis</b> <b>Convention pour la mise en œuvre d'une opération</b> <b>d'autoconsommation collective</b>
------------	--

Le projet de réhabilitation énergétique du bâtiment principal des services techniques comprend la mise en place de tuiles photovoltaïques sur la couverture. Ce système permettra la production d'énergie en autoconsommation pour le site producteur et d'autres bâtiments communaux.

Pour permettre la réalisation de l'opération d'autoconsommation collective, la commune de Rives-en-Seine et Enedis concluent un contrat qui fera l'objet de la convention jointe à la présente délibération.

Enedis, en charge des activités de comptage des consommations sur le réseau public de distribution, doit mettre en œuvre les dispositifs techniques pour permettre la réalisation de l'opération d'autoconsommation collective.

La commune de Rives-en-Seine a défini le périmètre initial de l'opération en communiquant l'identité du site producteur (Services techniques) et des sites consommateurs (Mairie, Ecoles, Tour d'Harfleur, Dojo, Gymnase, Tennis, Base de loisirs, Crèche)

La convention qui prendra effet à la date de signature des parties est conclue pour une durée indéterminée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention et toutes pièces liées à ce partenariat.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

*Bastien Coriton*

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*

Didier BOQUET